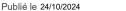


Reçu en préfecture le 24/10/2024





ID: 031-200023596-20241017-DP388_2024-DE



Toulouse, le 17 octobre 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP388

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical;

Vu l'arrêté n° A20231211-66 portant abrogation de l'arrêté n° A20220601-76 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de procéder à la fourniture et à la livraison de produits chimiques pour le traitement des eaux usées et de l'eau potable et les prestations annexes liées à l'utilisation de ces produits;

décide

Article unique : de mener une procédure d'appel d'offres ouvert décomposée en huit lots, sous la forme d'un accord cadre à prix unitaires et forfaitaires, afin de procéder à la fourniture et à la livraison de produits chimiques pour le traitement des eaux usées et de l'eau potable et les prestations annexes liées à l'utilisation de ces produits.

Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation Le Vice-Président

